



---

**Liste des délibérations**

---

- **Délibération n°1** – Vote des taux de fiscalité directe locale 2023

*Approuvé à l'unanimité*

Pas d'augmentation, maintien des taux de 2022 :

	Taux
Taxe foncière bâtie	29.83 %
Taxe foncière non bâtie	104.00 %
Taxe d'habitation	9.70 %

- **Délibération n°2** – Approbation du budget primitif 2023

*Approuvé à l'unanimité*

**Fonctionnement**

**Dépenses**

Charges à caractère général	403 543.00 €
Charges de personnel	282 600.00 €
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contributions, subventions aux assoc, CCAS...)	76 600.00 €
Charges financières	4 885.00 €
Charges exceptionnelles	500.00 €
Atténuations de produits (FPIC, attribution de compensation)	72 165.00 €
Virement à la section d'investissement	243 982.00 €
<b>Total</b>	<b>1 084 275.00 €</b>

**Recettes**

Atténuation de charges	- €
Produits du service des domaines, ventes diverses	110 563.00 €
Impôts et taxes	521 468.00 €
Dotations, subventions et participations	176 661.00 €
Autres produits de gestion courante	22 885.00 €
Produits exceptionnels	- €
Résultat de fonctionnement reporté	252 698.00 €
<b>Total</b>	<b>1 084 275.00 €</b>

## Investissement

### Dépenses

Reversement Taxe d'aménagement	6 000.00 €
Emprunts	61 748.00 €
Dépenses d'équipement *	843 169.00 €
<b>Total</b>	<b>910 917.00 €</b>

### Recettes

Subventions d'investissement	183 220.00 €
Emprunts	- €
Dotations, fonds divers et réserves	99 857.00 €
Virement de la section de fonctionnement	243 982.00 €
Excédent d'investissement reporté	383 858.00 €
<b>Total</b>	<b>910 917.00 €</b>

\* Les principales dépenses d'investissement prévues pour 2023 sont les suivantes :

- Fin de l'aménagement du Nid : 289 433 € TTC
- Fin de la rénovation de l'éclairage public de la commune : 42 867.60 € TTC
- Rénovation de l'éclairage du stade de foot : 33 228 € TTC
- Création d'un arrosage intégré au stade de foot : 28 580 € TTC
- Achats et installations de cuves de récupération d'eaux pluviales : 12 000 € TTC (montant prévisionnel)
- Etudes de faisabilité rénovation énergétique mairie et salle polyvalente : 36 000 € TTC (montant prévisionnel)
- Rénovation du local au rez-de-chaussé de l'ancienne poste : 50 000 € TTC (montant prévisionnel)
- Rénovation de la salle du presbytère : 12 000 € TTC (montant prévisionnel)
- Sécurisation du chemin du Cordelé : 60 000 € TTC (montant prévisionnel)

- **Délibération n°3** – Versements de subventions aux associations pour 2023

*Approuvée à l'unanimité*

Retrouver plus de détails sur la séance du conseil municipal du 28 mars 2023 dans le compte-rendu qui sera arrêté lors du prochain conseil municipal.  
Le compte-rendu sera publié sur le site internet, l'application Panneapocket et affiché sur les panneaux communaux.